



**MAIRIE
DE
MURATO**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 23 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 février à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2024-11**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. CLEMENTI Albert, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANZILY Yves, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

Date de la convocation : **16/02/2024**

Nb Conseillers afférents au CM : **15**
Nb Conseillers en exercice : **15**
Nb Conseillers présents : **10**
Nb Conseillers représentés :
Quorum : **8**

ABSENTS : M. COPPI Jacques, Mme FLORI Céline, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. MAZZONI Pierre-Ange.

REPRESENTES :

Le quorum étant atteint, M. MURATI Lucas a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Recherche de financement - Réfection de la charpente et couverture de l'église paroissiale de l'Annunziata

Monsieur le Maire expose au Conseil

La toiture actuelle de l'église paroissiale de l'Annunziata présente des signes de détérioration avancée, notamment au niveau de la structure de la charpente et de la couverture où des tuiles manquantes entraînent de nombreuses infiltrations d'eau.

Cette situation représente un danger potentiel pour la sécurité des fidèles, des visiteurs et des habitants de la commune, notamment en cas de conditions météorologiques défavorables. En effet, lors de la tempête d'Août 2022, l'effondrement de plaques peintes de crépis ornant le plafond de l'église a conduit la municipalité à sécuriser le site avec la pose de filets de protection.

Au-delà de l'aspect sécuritaire, ces travaux d'urgence permettront de préserver un élément central dans le patrimoine culturel et historique de notre commune.

COUT DE L'OPERATION

Travaux 114 765,50 € HT
Maitrise d'œuvre 15 150,00 € HT
TOTAL 129 915,50 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Financiers	Taux	Montant
Collectivité de Corse		
Dotation quinquennale	50,00%	64 957,00 €
Aide au Patrimoine - Axe patrimoine immobilier non protégé	30,00 %	38 974,00 €
Autofinancement	20,00 %	25 984,50 €
TOTAL		129 915,50 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20240223-DL-2024-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024
Publication : 26/02/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 10 Contre : Abstentions :

Le Maire
M. Claude FLORI



- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement ci-dessus exposés.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI